

PROGRAMME D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Appel de propositions de projets

Date limite de soumission : 22 septembre 2023 à minuit, heure avancée de l'Est

Guide du demandeur

Le présent guide donne un aperçu des critères d'admissibilité, du financement disponible et du processus de présentation d'une demande pour un projet à frais partagés dans le cadre du Programme d'adaptation aux changements climatiques (PACC) (2022-2027).

**Division des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques
Juin 2023**



Ressources naturelles
Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

1.0	PROGRAMME D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	3
1.1	Aperçu du programme	3
2.0	APERÇU DU FINANCEMENT	3
2.1	Projets admissibles	3
2.2	Domaines	4
2.3	Durée des projets	4
2.4	Bénéficiaires admissibles	4
2.5	Propriété intellectuelle	4
3.0	COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE	4
3.1	Formulaire de demande et documents requis	4
3.2	Modèle de budget	5
3.3	Dépenses admissibles et non admissibles	5
3.4	Exigences relatives aux autres sources de financement et lettres d'appui	6
3.5	Date limite de soumission	7
4.0	DÉCISION DE FINANCEMENT	7
4.1	Critères d'examen	7
4.2	Conclusion d'un accord de contribution	8
5.0	POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS	8
5.1	Séances d'information	8
5.2	Coordonnées	8
ANNEXE 1 : DOMAINES DE L'APPEL DE PROPOSITIONS		9
COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ADAPTATION		9
ÉCONOMIE		11
NOUVEAUX ENJEUX		14
SECTEURS DES RESSOURCES NATURELLES (<i>exploitation minière, foresterie, énergie</i>)		17

1.0 PROGRAMME D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1.1 Aperçu du programme

Le climat du Canada change et il est de plus en plus nécessaire d'y réagir par l'adaptation afin de réduire les impacts climatiques actuels et futurs et d'optimiser les possibilités. La plupart des entreprises et des communautés comprennent le risque que posent les changements climatiques, mais bon nombre d'entre elles ne disposent pas des outils de soutien et des capacités professionnelles spécialisées nécessaires pour évaluer adéquatement les options et prendre des décisions éclairées au sujet des investissements dans l'adaptation aux changements climatiques. Les décideurs sont également confrontés à un problème persistant en ce qui concerne leurs capacités à traduire les connaissances spécialisées en décisions fondées sur l'adaptation. De plus, il existe d'importantes lacunes en matière de connaissances et de nouveaux enjeux qui nécessitent un examen plus approfondi, ainsi qu'un besoin d'améliorer la collaboration et la coordination entre les différents intervenants et partenaires afin d'accroître les progrès en matière d'adaptation au Canada.

Le Programme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada (2022-2027) soutient les objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada et aide les régions et les secteurs du Canada à se positionner pour adopter des approches et des mesures qui leur permettront de s'adapter aux changements climatiques. Plus précisément, le programme vise à 1) appuyer les communautés, les décideurs et les entreprises du secteur des ressources naturelles dans la détermination, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation; 2) appuyer l'amélioration des connaissances et des compétences en matière d'adaptation chez les professionnels et la main-d'œuvre du Canada en général; et 3) accroître l'accès aux outils et aux ressources d'adaptation aux changements climatiques.

Le présent appel de propositions vise à identifier les projets à frais partagés qui contribueront de façon importante à la progression de l'adaptation au Canada et à produire des résultats, en fonction des domaines identifiés à la section 2.2 et détaillés à l'annexe 1.

2.0 APERÇU DU FINANCEMENT

2.1 Projets admissibles

Jusqu'à 15 millions de dollars en financement sous forme de contributions pourraient être accordés dans le cadre de ce processus. Les fonds seront accordés en fonction des mérites et de la faisabilité des propositions reçues (voir la section 4.1). Des appels de propositions ultérieurs pourraient être lancés.

Les projets admissibles doivent faciliter l'élaboration, le partage et l'application de connaissances, d'outils et de pratiques qui aideront les communautés, les décideurs et les entreprises du secteur des ressources naturelles à prendre des décisions éclairées sur l'adaptation et à élaborer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Les activités et les produits proposés dans le cadre des projets doivent tenir compte des besoins des publics visés et des utilisateurs finaux, et être conçus de manière à faciliter la prise de décisions et de mesures d'adaptation (p. ex. études de cas, rapports concis, documents d'orientation).

Les projets qui demandent moins de 150 000 dollars de financement à RNCan ainsi que les projets comprenant des initiatives à but lucratif ne seront pas pris en compte dans le cadre du présent appel de propositions. Voir la section 2.2 et l'annexe 1 pour de plus amples renseignements sur les différents domaines qui seront examinés dans le cadre du présent appel de propositions.

2.2 Domaines

RNCan sollicite des propositions de projets à frais partagés qui portent sur l'adaptation aux changements climatiques dans les domaines suivants : compétences en matière d'adaptation, l'économie, les nouveaux enjeux et les secteurs des ressources naturelles. Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur chaque domaine.

2.3 Durée des projets

Les projets ne devraient pas débuter avant le 1^{er} janvier 2024. La durée des projets doit dépendre de la portée des travaux. Les projets doivent être achevés au plus tard le 31 décembre 2026.

2.4 Bénéficiaires admissibles

Les bénéficiaires admissibles comprennent toute personne ou entité juridique valablement constituée en société ou enregistrée au Canada, y compris les organisations à but lucratif ou sans but lucratif, telles que :

- les établissements d'enseignement
- les organisations non gouvernementales
- les associations industrielles, de recherche et professionnelles
- les sociétés et les entreprises
- les communautés ou gouvernements autochtones
- les organisations autochtones communautaires, régionales et nationales
- les administrations provinciales, territoriales, régionales et municipales ainsi que leurs ministères et organismes respectifs

Les demandeurs doivent démontrer que leur organisation possède l'expertise et la capacité financière nécessaires pour mener à bien le projet.

2.5 Propriété intellectuelle

Toute la propriété intellectuelle mise au point dans le cadre du projet demeurera la propriété du bénéficiaire. Toutefois, le matériel produit par les projets financés dans le cadre du présent appel de propositions doit être mis gratuitement à la disposition du public. L'exception à cette règle concerne les programmes de formation, pour lesquels les coûts nécessaires à leur offre peuvent être récupérés. RNCan recevra également des exemplaires de la propriété intellectuelle créée grâce aux fonds de RNCan et pourra l'utiliser librement et gratuitement afin d'améliorer la disponibilité des connaissances et des outils permettant de faire progresser l'adaptation au Canada.

3.0 COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

3.1 Formulaire de demande et documents requis

Les demandeurs doivent utiliser le **formulaire de demande** (document PDF à remplir) se trouvant sur la [page Web de l'appel de propositions](#) et remplir tous les champs requis. Dans le formulaire, les demandeurs doivent indiquer clairement le domaine du projet en fonction des options décrites à la section 2.2 et l'annexe 1. Les demandeurs sont priés de tenir compte de la limite de mots suggérée lorsqu'ils préparent leurs réponses aux questions.

Les demandeurs sont priés de remplir et de sauvegarder une version électronique du formulaire de demande, car les versions imprimées et numérisées ne seront pas acceptées. Veuillez enregistrer ce

formulaire sous le nom « 2023 ADP – Nom de l'organisation principale » et inscrire « 2023 ADP – Nom de l'organisation principale » dans la ligne d'objet de votre courriel lorsque vous soumettez votre demande.

En plus du formulaire de demande, les demandeurs devront fournir les pièces jointes suivantes avec leur demande :

- Pièce jointe : budget préparé à l'aide du modèle fourni (voir section 3.2).
- Pièce jointe : curriculum vitae court (deux pages) du chef de projet et de chaque membre de l'équipe participant à la réalisation du projet. Veuillez vous concentrer sur les renseignements qui démontrent une expertise dans le domaine et la gestion de projet.
- Pièce jointe : plan de travail (à remplir dans le formulaire de demande OU à ajouter en pièce jointe).
- Pièce jointe : lettre d'appui de chaque source de financement (autre que RNCan) qui apporte une contribution en nature ou financière au projet (voir section 3.4), tel que décrit dans le budget.

Les demandes complètes doivent être envoyées par courriel à adaptation@nrca-nrcan.gc.ca avant la date limite de soumission (voir la section 3.5).

Les demandeurs peuvent présenter plus d'une demande dans le cadre du présent appel et sont priés de présenter une demande distincte pour chaque projet proposé.

3.2 Modèle de budget

Les demandeurs doivent utiliser le **modèle de budget** qui se trouve sur la [page Web de l'appel de propositions](#) et fournir un budget de projet ventilé par exercice fiscal fédéral (du 1^{er} avril au 31 mars). Les dates de début et de fin du projet doivent être clairement indiquées dans le modèle (voir section 2.3). Veuillez consulter la section 3.3 pour de plus amples renseignements sur les dépenses admissibles et non admissibles.

Le financement fédéral doit être complété par d'autres sources de financement, comme indiqué à la section 3.4. Le budget doit comprendre les montants (en espèces ou en nature) et nommer les autres sources de financement.

*Il est important de noter que les fonds de RNCan sont offerts selon l'exercice financier du gouvernement du Canada (du 1^{er} avril au 31 mars) et qu'ils ne sont PAS transférables d'un exercice à l'autre. **Les fonds non utilisés au cours d'un exercice donné seront perdus et ne pourront pas être reportés à un autre exercice financier.***

3.3 Dépenses admissibles et non admissibles

Les dépenses admissibles doivent être directement liées au projet proposé et doivent être incluses dans les catégories de coûts suivantes :

- Salaires et avantages sociaux
 - Le terme « salaire » s'applique uniquement au personnel figurant sur la liste de paie de l'organisation principale. Les fonds de RNCan ne peuvent pas être utilisés pour augmenter le salaire d'un employé à temps plein.
 - Le personnel rémunéré par contrat doit être répertorié dans la catégorie de coûts « Services professionnels, scientifiques et contractuels ».

- Services professionnels, scientifiques et contractuels
 - Ces services comprennent : le personnel rémunéré par contrat, les services de conception et d'impression; le traitement, l'analyse et la gestion des données; les services de soutien informatique; les services audiovisuels; les services d'interprétation, de téléconférence et de webinaire; et d'autres services associés à la réalisation du projet..
 - Les demandeurs qui prévoient entreprendre des activités à l'échelle nationale ou dans une région officiellement bilingue doivent inclure le coût de la traduction dans le budget du projet.
- Honoraires et frais de cérémonie visant les bénéficiaires autochtones ou les partenaires autochtones des bénéficiaires
- Matériel de communication, publication et promotion
- Déplacements (repas et hébergement compris)
- Frais de conférence, approuvés au cas par cas
- Matériel, fournitures et équipement
 - Ces éléments comprennent : les ordinateurs portables et les ordinateurs de bureau approuvés au cas par cas; les logiciels; les frais de bibliothèque et de bibliographie.
- Location d'installations
- Frais de licence (p. ex., accès à des ensembles de données, applications informatiques)
- Frais généraux approuvés par RNCAN jusqu'à un maximum de 15 % de la contribution de RNCAN
 - Ces frais comprennent : le soutien administratif fourni directement au projet par le ou les employés des bénéficiaires admissibles, évalué selon les mêmes critères que le temps du personnel professionnel; frais de chauffage, d'électricité et de fonctionnement du bureau (p. ex., télécopies, téléphone).
- Remboursement de la taxe sur les produits et services, de la taxe de vente harmonisée et de la taxe de vente provinciale, déduction faite de tout remboursement de taxe auquel le bénéficiaire a droit

Coûts non admissibles

Les coûts qui **ne peuvent** être couverts par le financement de RNCAN sont les suivants :

- les coûts liés aux éléments de capital
- les frais d'accueil (p. ex., fourniture de nourriture et de boissons aux réunions)
- les frais généraux supérieurs à 15 % de la contribution de RNCAN au budget du projet

Les projets ne peuvent pas contribuer à des initiatives à but lucratif.

3.4 Exigences relatives aux autres sources de financement et lettres d'appui

Le gouvernement du Canada peut financer jusqu'à **60 %** du coût total d'un projet. Les projets doivent être financés soit en espèces, soit par des contributions en nature provenant de sources **autres que** le gouvernement du Canada. Les contributions en nature doivent être spécifiquement liées au projet et peuvent inclure le temps documenté de présentateurs, le temps du personnel rémunéré par des sources non fédérales, l'utilisation gratuite d'espace de réunion, etc. Le temps passé par les participants à assister à des conférences **ne sera pas** pris en compte dans le calcul des contributions en nature.

Toutes les autres sources de financement, à l'exception de celle fournie par RNCAN, doivent être documentées dans des **lettres d'appui** ou des courriels des organismes de soutien. Les lettres d'appui doivent être incluses dans la proposition et doivent indiquer clairement :

- la source de l'appui;
- la nature de l'appui (p. ex., contribution en espèces ou en nature);
- le montant (en dollars ou en valeur de la contribution en nature);
- la période au cours de laquelle l'appui sera fourni.

Quant aux contributions en nature sous forme de salaires, le nombre d'heures ou de journées de contribution par personne, ainsi qu'un taux horaire ou journalier moyen devront être estimés.

C'est le montant total des autres sources de financement **pour l'ensemble du projet** qui sera pris en compte, et non le montant par exercice financier.

** Remarque : Les organisations, gouvernements et communautés autochtones, ainsi que les gouvernements territoriaux qui présentent une demande dans le cadre de ce processus concurrentiel peuvent demander à RNCAN de couvrir jusqu'à 100 % des coûts totaux des projets. Consultez la [page web de l'appel de propositions](#) ou communiquez avec le programme à l'adresse adaptation@nrcan-rncan.gc.ca pour obtenir des renseignements sur le processus non concurrentiel destiné aux demandeurs autochtones.

3.5 Date limite de soumission

Les demandes dûment remplies, y compris toutes les pièces jointes, doivent être envoyées par courriel à adaptation@nrcan-rncan.gc.ca au plus tard le **22 septembre 2023** à minuit, heure avancée de l'Est. Les soumissions tardives ne seront pas prises en compte. Voir la section 3.1 pour de plus amples renseignements sur ce qui constitue une demande complète.

4.0 DÉCISION DE FINANCEMENT

4.1 Critères d'examen

Le présent appel de propositions est un processus concurrentiel. Les projets proposés seront examinés et évalués par la Division des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques de RNCAN et par un tiers externe au besoin, en fonction des critères d'examen suivants :

Critère n° 1 : Objectif du projet, public(s) visé(s), livrables et résultats

- Le projet proposé aborde les objectifs et les résultats attendus d'au moins **un domaine** décrit à la section 2.2 et à l'annexe 1 du présent Guide du demandeur.
- **Le ou les publics visés** sont clairement définis et adaptés à la portée du projet proposé.
- **Les produits et les livrables** du projet proposé devraient permettre au(x) public(s) visé(s) de prendre des mesures d'adaptation.
- **Les résultats attendus** du projet proposé sont appropriés et devraient avoir un impact.

Critère n° 2 : Méthodologie et plan de travail

La méthodologie et le plan de travail sont appropriés et pertinents pour atteindre les objectifs du projet proposé et comprennent **suffisamment de détails** sur les points suivants :

- Les **activités** appropriées pour atteindre les objectifs du projet proposé.
- La **participation précoce et continue** du ou des publics visés, le cas échéant.
- L'approche en matière de **mobilisation des connaissances** pour atteindre le ou les publics visés désignés.
- Les **considérations pertinentes en matière d'équité, de diversité et d'inclusion** liées au

projet proposé, le cas échéant (p. ex., mobilisation des groupes marginalisés, prise en compte de leurs besoins dans l'élaboration de mesures d'adaptation, inclusion dans les plans de mobilisation des connaissances).

- L'approche qui sera utilisée pour **mesurer** les progrès du projet proposé par rapport aux objectifs proposés, y compris les **indicateurs** qui seront utilisés, le cas échéant.
- L'approche qui sera utilisée pour **intégrer les connaissances autochtones** ou mobiliser les communautés, organisations ou groupes autochtones, le cas échéant.
- L'utilisation d'approches ou de méthodologies innovantes et/ou la production de nouvelles connaissances qui contribuent à faire progresser l'adaptation, le cas échéant.

Critère n° 3 : Capacité à réaliser le projet

- **L'expertise technique et l'expertise en matière de mobilisation des connaissances**, ainsi que la **capacité à gérer des fonds** sont clairement démontrées et étayées.

Critère n° 4 : Budget du projet

- Les coûts sont **admissibles et raisonnables**, et les **contributions financières provenant de sources autres que RNCAN** sont étayées par des lettres d'appui.
- Le budget global permet d'atteindre les objectifs et les résultats attendus du projet.

Critère n° 5 : Collaboration et partenariats

- **La collaboration et les partenariats** sont mis à profit pour obtenir des résultats significatifs et garantir l'impact du projet.
- **Les partenaires appropriés** du projet sont identifiés, ils participent à la réalisation du projet proposé et leurs rôles dans le projet sont clairement définis.

***Remarque :** Tous les demandeurs seront avisés de l'état de leur demande par courriel dans les 16 semaines suivant la date de clôture du présent appel.*

4.2 Conclusion d'un accord de contribution

Les demandeurs retenus devront conclure un accord de contribution avec le gouvernement du Canada. Un accord de contribution est un accord écrit entre le gouvernement du Canada et un bénéficiaire qui énonce les obligations ou les accords des deux parties en ce qui concerne la contribution. Un modèle est offert sur demande.

5.0 POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

5.1 Séances d'information

Des séances d'information sur la plateforme Zoom auront lieu le 18 juillet, 2023 à 13h HAE (en anglais) et le 19 juillet, 2023 à 13h HAE (en français) afin de fournir des renseignements sur cet appel de propositions et de répondre aux questions des demandeurs potentiels. Visitez la [page Web de l'appel de propositions](#) pour vous inscrire. Les séances d'information seront enregistrées et publiées sur la page Web de l'appel de propositions.

5.2 Coordonnées

Si vous avez des questions à propos de cet appel de propositions, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : adaptation@nrcan-rncan.gc.ca.

ANNEXE 1 : DOMAINES DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

RNCan sollicite des propositions de projets à frais partagés qui portent sur l'adaptation aux changements climatiques dans les domaines suivants : compétences en matière d'adaptation, l'économie, les nouveaux enjeux et les secteurs des ressources naturelles. Voir ci-dessous pour plus de détails sur chaque domaine.

COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ADAPTATION

Jusqu'à 6,75 millions de dollars disponibles.

Le Canada a besoin d'une main-d'œuvre dotée des connaissances, des compétences et des comportements nécessaires pour évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques, comprendre les risques climatiques, hiérarchiser et évaluer les options d'adaptation et mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Un certain nombre d'initiatives et d'investissements ont contribué à répondre à ce besoin, notamment le programme *Renforcer la capacité et l'expertise régionales en adaptation (RCERA¹)*, mais des lacunes importantes subsistent. Ces lacunes sont reconnues dans la [Stratégie nationale d'adaptation \(SNA\) du Canada](#). Par exemple, l'un des objectifs de la SNA dans le cadre du système de l'économie et des travailleurs est que le Canada "dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et adaptable, soutenue par l'éducation, la formation, le développement des connaissances et des compétences pour répondre aux impacts futurs des changements climatiques."

Du financement dans le cadre de ce domaine est disponible pour des projets qui aident à équiper 1) les professionnels qui sont bien placés pour jouer un rôle de premier plan dans l'adaptation aux changements climatiques, notamment les professionnels de l'ingénierie, l'urbanisme, de l'architecture paysagère, de la comptabilité et professions connexes, et/ou 2) la main-d'œuvre des secteurs des ressources naturelles (c'est-à-dire l'exploitation minière, la foresterie et l'énergie) avec les connaissances, les compétences et les comportements nécessaires pour inclure les considérations relatives aux changements climatiques dans leur pratique et agir sur l'adaptation.

La priorité sera donnée aux projets d'envergure nationale qui appliquent une approche systémique, ce qui implique la mise en œuvre d'actions dans une perspective holistique, plutôt que de se concentrer sur des activités cloisonnées ou isolées. Outre les critères d'évaluation décrits dans la section 4.1, les projets proposés dans le cadre de ce domaine doivent démontrer que le travail sera effectué en partenariat avec d'autres acteurs concernés (par exemple, associations professionnelles, organismes de réglementation, secteurs des ressources naturelles, associations industrielles, établissements universitaires et/ou autres, le cas échéant).

Sous-domaines :

Les projets axés sur un ou plusieurs des sous-domaines suivants seront pris en considération :

- 1. Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les exigences, les politiques et les normes professionnelles**

¹ RCERA (2017-2022) était une initiative du [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#) qui investissait dans la formation, les activités d'échange de connaissances et les actions pratiques afin d'accroître la capacité des organisations, des professionnels, des communautés et des petites et moyennes entreprises à entreprendre des actions d'adaptation aux changements climatiques.

La participation des professionnels aux programmes de formation à l'adaptation aux changements climatiques, à la formation continue et aux possibilités de développement professionnel est limitée. Cela s'explique en partie par le fait que l'acquisition de connaissances et de compétences en matière d'adaptation est actuellement volontaire ou facultative, et aussi par le fait que ces connaissances et compétences ne sont souvent pas officiellement reconnues. En outre, de nombreux professionnels qui possèdent déjà les compétences nécessaires pour intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans leur travail sont confrontés à des défis qui limitent leur application pratique, tels qu'une culture organisationnelle, une structure ou un modèle de gouvernance non favorables, et des demandes et exigences restrictives du marché (c'est-à-dire parmi les employeurs et/ou les clients). Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent soutenir l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les exigences, les politiques et les normes professionnelles et parmi les professions et/ou dans les secteurs des ressources naturelles. Voici quelques exemples d'activités possibles :

- Intégrer et généraliser les connaissances et les compétences en adaptation aux changements climatiques dans les programmes d'enseignement post-secondaire et de certification.
- Évaluer quels types de postes et de rôles au sein d'une profession ou d'un secteur donné devraient inclure des compétences en adaptation et identifier lesquels, ainsi que d'identifier les lacunes ou les obstacles à l'acquisition de ces compétences.
- Formaliser l'acquisition de compétences en adaptation en tant qu'exigence d'autorisation d'exercer ou de formation continue au sein d'une profession ou d'un secteur donné.
- Établir des normes pour les qualifications ou les accréditations en matière d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que des normes de pratique au niveau national ou régional au sein d'une profession donnée.

2. Améliorer l'accès aux ressources et aux outils de formation pertinents et appropriés pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation

Plusieurs ressources et outils de formation en adaptation ont été développés ces dernières années. Cependant, de nombreux professionnels et travailleurs dans les secteurs des ressources naturelles – en particulier dans les organisations à faible capacité et/ou dans les communautés éloignées – ont du mal à se tenir au courant des nouveaux développements, à discerner les ressources qui répondent le mieux à leurs besoins et à leur contexte, à savoir où les trouver, et à appliquer les connaissances théoriques dans la pratique et la prise de décision. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent élargir la portée, la disponibilité et l'accessibilité des ressources et des outils de formation en adaptation parmi les professionnels et/ou parmi la main-d'œuvre des secteurs des ressources naturelles (exploitation minière, foresterie, énergie). Voici quelques exemples d'activités possibles :

- Adapter les ressources et les outils de formation existants pour s'assurer que les compétences et les besoins en matière d'adaptation au sein d'une ou plusieurs professions et/ou secteurs des ressources naturelles soient satisfaits.
- Développer des études de cas qui présentent des exemples pratiques et des orientations sur le développement des compétences en matière d'adaptation.
- Développer des analyses de rentabilité pour améliorer les connaissances et les compétences en adaptation au sein d'une ou plusieurs professions et/ou d'un ou plusieurs secteurs des ressources naturelles.

- Améliorer l'accès aux ressources et aux outils de formation en adaptation au sein des professions et/ou des secteurs des ressources naturelles, notamment par une meilleure coordination entre les partenaires et les parties prenantes et par une meilleure mobilisation des connaissances.

Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent s'appuyer sur les ressources et les outils existants, dans la mesure du possible, et démontrer comment la ou les organisations impliquées dans le développement des ressources et outils d'origine participeront aux projets, le cas échéant.

3. Activités et initiatives innovantes pour renforcer les mesures d'adaptation

Les projets proposés dans le cadre de ce sous-thème doivent comprendre des activités et des initiatives innovantes qui utilisent une approche systémique pour combler les principales lacunes dans le développement des compétences nécessaires aux professionnels et/ou à la main-d'œuvre des secteurs des ressources naturelles (exploitation minière, foresterie, énergie) pour prendre des mesures d'adaptation.

ÉCONOMIE

Jusqu'à 2.5 millions de dollars disponibles.

Ce domaine vise à faire progresser les connaissances sur les aspects économiques des impacts des changements climatiques et des mesures d'adaptation au Canada, à explorer l'utilisation d'outils et d'instruments économiques novateurs et à renforcer la capacité d'utiliser les informations économiques dans la prise de décision en matière d'adaptation.

Sous-domaines :

Les projets proposés doivent porter sur un ou plusieurs des sous-domaines suivants :

1. Analyse économique des impacts des changements climatiques et de l'adaptation

L'analyse économique peut fournir un cadre permettant d'évaluer le rapport coût-efficacité des différentes options d'adaptation et d'éclairer l'analyse de rentabilité de l'adaptation. Bien que de nombreux progrès aient été réalisés dans ce domaine, il existe un certain nombre de secteurs et de régions au Canada où ce type d'analyse fait défaut. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent entreprendre une analyse économique des impacts des changements climatiques, ainsi qu'examiner les coûts et les avantages des mesures d'adaptation pour faire face à ces impacts pour l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- Les secteurs où de telles analyses économiques sont limitées ou inexistantes, notamment l'énergie, le tourisme, les transports et les ressources en eau.
- Les zones ou régions où de telles analyses économiques font défaut.
- Chez les Premières nations, les Inuits et les Métis.
- Analyses économiques à l'échelle locale ou régionale qui intègrent des informations économiques provenant de plusieurs secteurs.
- Analyses économiques à l'échelle locale ou régionale qui examinent les impacts intersectoriels des changements climatiques et les mesures d'adaptation possibles pour faire face à ces impacts.

Note : Les outils analytiques utilisés dans les projets peuvent inclure l'analyse coût-efficacité, l'analyse décisionnelle multicritères, ainsi que des outils conçus pour soutenir la prise de décision en matière d'adaptation en présence d'une grande incertitude (par exemple, l'analyse des options réelles, les voies d'adaptation, la prise de décision robuste, l'analyse de portefeuille). L'analyse doit porter sur les événements extrêmes à faible probabilité et à forte conséquence et/ou sur les impacts des changements climatiques à évolution lente. L'analyse devrait également inclure des options d'adaptation non techniques, telles que des interventions comportementales visant à surmonter les obstacles au changement. Les résultats peuvent inclure des analyses de rentabilité pour des mesures d'adaptation.

2. Études de cas canadiennes

Les études de cas doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants et, dans la mesure du possible, être fondées sur des données réelles :

- Comment les coûts et les avantages des mesures d'adaptation sont répartis entre les différents acteurs, afin de faciliter la conception et la mise en œuvre de futures mesures d'adaptation.
- Quels types de mesures d'adaptation présentent les plus grands avantages économiques et dans quelles circonstances.
- Avantages économiques de l'échelonnement dans le temps des décisions d'adaptation et dans le cadre de différents futurs.
- Évaluations économiques de mesures d'adaptation adoptées précédemment.

Remarque : si le projet est proposé par une organisation autre que celle dont les données seront utilisées dans l'étude, une lettre de soutien de l'organisation fournissant les données devra être jointe à la demande de financement, ainsi qu'une explication de la manière dont elle sera impliquée dans le projet. Veuillez noter que les rapports finaux de ces projets seront rendus publics, mais que certaines informations peuvent être rendues anonymes, si nécessaire.

3. Instruments et outils économiques pour soutenir la prise de décision en matière d'adaptation

Une série d'instruments et d'outils économiques sont disponibles pour soutenir la prise de décision relative aux différentes options d'adaptation et pour comprendre les compromis. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-thème doivent inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- Concevoir des instruments et des outils économiques novateurs pour soutenir les mesures d'adaptation et éclairer la prise de décision en matière d'adaptation dans le contexte canadien.
- Élaborer des études de cas qui s'appuient sur un ou plusieurs instruments ou outils économiques pour tester les hypothèses et pour analyser l'acceptation par le public, les obstacles à la mise en œuvre et/ou les conséquences imprévues.
- Évaluer les instruments économiques actuellement utilisés au Canada et/ou dans d'autres pays et déterminer comment ils pourraient être modifiés, si nécessaire, pour encourager et/ou financer la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans un ou plusieurs secteurs au Canada. Les projets proposés peuvent envisager des instruments économiques financiers, comportementaux et/ou informationnels.

4. Considérations non marchandes sur les changements climatiques et les avantages connexes de l'adaptation

Les changements climatiques entraînent un large éventail d'impacts non marchands et/ou intangibles (par exemple, les pertes de bien-être, la mortalité prématurée, la disparition d'espèces, la perte de patrimoine culturel, les migrations forcées) qui peuvent être difficiles à évaluer en termes économiques, mais qui sont importants à prendre en compte dans l'analyse économique. De même, les mesures d'adaptation peuvent apporter des avantages connexes dans d'autres domaines (par exemple, l'atténuation des changements climatiques, le développement économique, la santé et le bien-être, les résultats en matière d'équité sociale, les services écosystémiques), qui peuvent être difficiles à définir en termes économiques. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-thème doivent inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- Entreprendre des évaluations économiques des impacts non marchands et/ou intangibles des changements climatiques, afin de pouvoir les prendre en compte dans l'analyse économique et de minimiser les sous-investissements dans l'adaptation.
- Documenter l'éventail des avantages connexes associés à différents types de mesures d'adaptation dans un ou plusieurs secteurs et entreprendre une évaluation économique de leur valeur financière afin de pouvoir les prendre en compte dans l'analyse économique et la prise de décision en matière d'adaptation.

5. Risques climatiques nationaux et internationaux pour les entreprises

Les impacts des changements climatiques au Canada et dans le monde, ainsi que les mesures d'adaptation prises pour faire face à ces impacts, auront des conséquences pour les entreprises canadiennes, notamment en ce qui concerne les actifs physiques, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et des réseaux de distribution, et les changements dans la disponibilité et le prix des biens échangés. Les entreprises doivent mieux prendre en compte les risques climatiques et les mesures d'adaptation dans leurs approches de prise de décision et de gestion des risques. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-thème doivent inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- Mener des recherches pour mieux comprendre comment les impacts des changements climatiques dans d'autres parties du monde (par exemple, sur la production primaire, les chaînes d'approvisionnement mondiales, les dommages causés aux actifs étrangers, les impacts sur la santé des travailleurs étrangers) affectent directement et/ou indirectement les entreprises canadiennes dans des secteurs spécifiques.
- Élaborer des études de cas sur l'application d'outils de prospective (par exemple, la planification de scénarios, l'analyse de l'horizon), ainsi que d'approches holistiques qui combinent les facteurs et les résultats climatiques et non climatiques (par exemple, la cartographie des systèmes, l'évaluation des effets cumulatifs) pour évaluer les risques d'impacts climatiques internationaux pour des secteurs spécifiques au Canada.
- Mener des recherches pour mieux comprendre comment les petites et moyennes entreprises du Canada, en particulier celles qui sont fortement exposées aux risques climatiques, évaluent ces risques et y réagissent.
- Mener des recherches pour mieux comprendre les incitations à investir dans l'adaptation aux changements climatiques pour les différents types et tailles d'entreprises au Canada.

6. Coûts et avantages de l'amélioration de la résilience des maisons et des bâtiments résidentiels

Les maisons et les bâtiments résidentiels sont exposés à un large éventail de risques liés aux changements climatiques. Il est nécessaire de disposer d'informations et d'analyses économiques supplémentaires sur les coûts et les avantages des différentes mesures d'adaptation que les propriétaires de maisons et de bâtiments résidentiels peuvent envisager pour minimiser les risques climatiques. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-thème doivent inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- Mener des recherches sur le retour sur investissement de différents types de mesures d'adaptation résidentielles (par exemple, les pompes de puisard, les pompes à chaleur) que les propriétaires et les constructeurs peuvent envisager pour réduire les risques climatiques dans les maisons neuves ou existantes.
- Documenter l'éventail des avantages connexes associés aux différents types de mesures d'adaptation résidentielles actuelles et émergentes, ainsi que leur valeur financière, afin de faciliter la prise de décision.
- Mener des recherches sur les compétences et/ou les problèmes de chaînes d'approvisionnement liés aux différents types de mesures et de technologies d'adaptation résidentielle.

Attentes de RNCan à l'égard des demandeurs pour le financement de projets dans le cadre de ce domaine: Si le projet est proposé par une organisation autre que celle dont les données seront utilisées dans l'étude, une lettre d'appui de l'organisation fournissant les données devra être jointe à la demande de financement, ainsi qu'une explication de la manière dont elle participera au projet. Veuillez noter que les rapports finaux de ces projets seront rendus publics. Toutefois, si vous le souhaitez, les informations permettant d'identifier l'entreprise ou le site étudié peuvent être retirées du rapport public.

NOUVEAUX ENJEUX

Jusqu'à 2 millions de dollars disponibles.

L'adaptation est un domaine hautement interdisciplinaire qui évolue rapidement. De nouvelles connaissances, approches et mesures d'adaptation sont régulièrement identifiées, développées, testées et mises en œuvre dans un large éventail de secteurs et à différents niveaux (p. ex. local, régional, national). Un certain nombre de nouveaux enjeux liés à l'adaptation sont en progression au Canada, où de nouvelles recherches et de nouveaux travaux sont nécessaires pour faire progresser la base de connaissances disponible et élargir notre compréhension de la meilleure façon de s'adapter à un climat changeant.

Sous-domaines:

Les projets proposés doivent utiliser une approche innovante et/ou avoir le potentiel d'apporter des contributions importantes à l'avancement de la base de connaissances pour un ou plusieurs des sous-domaines suivants :

1. Leçons tirées de la mise en œuvre de mesures d'adaptation

Bien que des progrès importants aient été réalisés en termes de planification de l'adaptation dans de nombreux secteurs et communautés à travers le Canada, la mise en œuvre des mesures

d'adaptation ne suit pas encore le rythme nécessaire pour faire face aux impacts actuels et projetés des changements climatiques. Une meilleure compréhension des leçons tirées des mesures d'adaptation déjà mises en œuvre peut contribuer à faire avancer le progrès. Les projets proposés doivent faire référence à des exemples précis d'adaptation (études de cas, rapports, etc.) et porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Évaluer le succès du passage de la planification à la mise en œuvre de mesures d'adaptation, y compris les obstacles, les moteurs et les facilitateurs.
- Évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation mises en œuvre face aux impacts des changements climatiques.
- Explorer les résultats prévus et imprévus, ainsi que les avantages connexes des mesures d'adaptation mises en œuvre.
- Explorer les facteurs qui contribuent à la "maladaptation" (lorsque les mesures d'adaptation ont des conséquences inattendues telles que l'augmentation des risques ou de la vulnérabilité) et la manière dont ceux-ci peuvent être évités.
- Explorer les questions d'équité sociale, de justice, de genre, de diversité, d'inclusion et/ou d'intersectionnalité liées à la mise en œuvre de mesures d'adaptation (par exemple, les impacts d'une mesure d'adaptation donnée sur différents groupes de population, les réussites d'un engagement avec des groupes de population particuliers, les succès obtenus en matière de leadership climatique autochtone).
- Comparer différents types de mesures d'adaptation, y compris les coûts, les avantages et les défis.

2. Obstacles, moteurs et facilitateurs comportementaux, sociaux et culturels des mesures d'adaptation

Un large éventail de facteurs peut influencer le degré de mise en œuvre des mesures d'adaptation, notamment des considérations économiques, sociales, comportementales et culturelles. Les mesures d'adaptation peuvent notamment être entravées par différents types d'obstacles (par exemple, le manque de soutien des décideurs de haut niveau, les lacunes en matière de connaissances ou de données) ou propulsées vers l'avant par divers moteurs (par exemple, les politiques ou stratégies d'adaptation) et facilitateurs (par exemple, la disponibilité de la formation et des ressources en matière d'adaptation) – des facteurs qui soutiennent directement ou indirectement les mesures d'adaptation. Alors que la base de connaissances et la compréhension des obstacles économiques, des moteurs et des facilitateurs des mesures d'adaptation s'améliorent, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les considérations non économiques, telles que les préjugés et les incitations comportementales, sociales ou culturelles. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- Approfondir notre compréhension des obstacles comportementaux, sociaux et culturels à l'adaptation et des approches possibles pour surmonter ces obstacles, y compris dans des secteurs spécifiques.
- Approfondir notre compréhension des moteurs et facilitateurs comportementaux, sociaux et culturels qui favorisent l'adaptation, y compris dans des secteurs spécifiques, et des moyens pour accroître leur adoption.

- Explorer les obstacles, les moteurs et les facilitateurs systémiques de l'adaptation, ainsi que les approches permettant de catalyser l'adaptation au niveau du système ou de l'adaptation transformationnelle.
- Explorer des approches innovantes pour communiquer avec les publics visés sur les impacts des changements climatiques et l'adaptation afin de favoriser l'action.

3. Impacts intangibles des changements climatiques et les approches d'adaptation pour y faire face

Les changements climatiques entraînent un large éventail d'impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux au Canada, dont beaucoup sont très visibles et/ou facilement quantifiables (par exemple, les dommages causés aux infrastructures à la suite d'un phénomène météorologique extrême, la baisse des rendements agricoles due aux changements dans le régime des précipitations). D'autres types d'impacts sont plus difficiles à mesurer et/ou à valoriser, tels que les dommages ou la perte de sites d'importance culturelle ou sociale (par exemple, la perte d'un site funéraire traditionnel en raison de l'élévation du niveau de la mer) et les perturbations dans le transfert du savoir autochtone au sein des générations et entre les générations. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- Explorer la nature, l'étendue et les types d'impacts intangibles des changements climatiques au Canada.
- Explorer les implications sociales et culturelles des impacts intangibles des changements climatiques pour différents groupes de population.
- Explorer le rôle du savoir autochtone et/ou du savoir local pour faire face aux impacts intangibles des changements climatiques.
- Explorer des approches d'adaptation innovantes pour faire face aux impacts intangibles des changements climatiques.
- Explorer des approches pour mieux prendre en compte les impacts intangibles des changements climatiques lors de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation.

4. Approches pour mesurer les progrès et l'efficacité de l'adaptation

La mesure et l'évaluation constituent des étapes importantes du processus d'adaptation, car elles permettent d'évaluer les mesures d'adaptation et de tirer des leçons sur ce qui a bien fonctionné, ce qui ne s'est pas déroulé comme prévu et les changements qui peuvent être apportés à l'avenir. Dans la pratique, cependant, les processus pour mesurer les progrès de l'adaptation, ainsi que l'efficacité des différents types de mesures d'adaptation, ne sont pas régulièrement appliqués au sein des secteurs et des organisations. En outre, les décisions concernant les types d'indicateurs à utiliser (y compris les mesures qualitatives et quantitatives) pour mesurer les progrès et évaluer l'efficacité de manière adéquate peuvent être difficiles à prendre. Cela se traduit souvent par l'utilisation d'indicateurs inappropriés pour le(s) type(s) de mesures d'adaptation mis en œuvre ou l'utilisation d'indicateurs de très haut niveau qui ne permettent pas de réaliser des évaluations approfondies. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- Développer des orientations sectorielles pour mesurer l'efficacité de différents types de mesures d'adaptation, y compris la sélection d'indicateurs appropriés.

- Développer des orientations sectorielles pour mesurer les progrès en matière d'adaptation, y compris la sélection d'indicateurs appropriés.
- Analyse comparative des différents types d'approches et d'indicateurs utilisés pour mesurer les progrès et/ou l'efficacité de l'adaptation dans des secteurs ou des contextes particuliers, ainsi que leur application potentielle dans d'autres secteurs ou contextes.
- Améliorer l'application de processus et d'approches robustes de mesure et d'évaluation de l'adaptation dans des secteurs et des contextes qui en sont actuellement dépourvus.

SECTEURS DES RESSOURCES NATURELLES (*exploitation minière, foresterie, énergie*)

Jusqu'à 3.5 millions de dollars disponibles.

Les changements climatiques affectent les secteurs des ressources naturelles de diverses manières, notamment en augmentant les risques pour les opérations actuelles et futures, en augmentant la pression sur les chaînes de valeur et en ouvrant de nouvelles opportunités. À travers ces secteurs, les approches intégrées et collaboratives qui intègrent les considérations relatives aux changements climatiques à tous les stades de la prise de décision, tout en évitant les conséquences imprévues pour les autres, seront essentielles à la résilience à long terme. Il est essentiel de tirer les leçons des réussites récentes et de mobiliser les approches d'adaptation actuelles et prometteuses pour intégrer les connaissances et les approches en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les pratiques de gestion des ressources naturelles.

Sous-domaines:

Les projets proposés doivent porter sur un ou plusieurs des sous-domaines suivants :

1. Appliquer les données et les projections climatiques au secteur minier grâce à des approches innovantes

La planification des changements climatiques dans le secteur minier peut être rendue difficile par le manque de données climatiques (particulièrement rares dans le Nord du Canada), y compris celles liées aux extrêmes (par exemple, les fortes précipitations) et les événements composés (par exemple, les feux de forêt et les fortes précipitations). Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Identifier, documenter et partager les bonnes pratiques dans l'utilisation des données sur les changements climatiques pour informer la planification de l'adaptation et les opérations tout au long du cycle de vie de la mine (par exemple, de nouvelles approches pour utiliser les données existantes, la prise de décision face aux limitations des données, les approches pour travailler avec des données rares dans les régions éloignées, y compris le Nord du Canada).
- Identifier, documenter et partager les bonnes pratiques et les approches pour travailler avec les peuples et les communautés autochtones afin d'intégrer l'application du savoir autochtone dans le secteur minier, en plus des données scientifiques occidentales sur les changements climatiques.
- Développer des études de cas canadiennes et/ou internationales montrant comment les praticiens ont appliqué avec succès ou non les données sur les changements climatiques et/ou intégré les considérations relatives aux changements climatiques au cours des différentes étapes du cycle de vie de la mine, et identifier les leçons apprises.

2. Réduire les obstacles à la mise en œuvre de mesures d'adaptation pour le secteur forestier

Bien que les approches et les options d'adaptation pour le secteur forestier et les communautés forestières soient de mieux en mieux comprises, des obstacles limitent souvent leur mise en œuvre. Il peut s'agir, par exemple, de limitations réglementaires, de considérations économiques, de questions liées à l'acceptabilité sociale et à la sensibilisation du public, de mesures dissuasives et/ou d'un accès limité aux données, aux informations et à l'expertise. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Analyser les obstacles existants et les approches proposées pour les surmonter.
- Développer des études de cas détaillées sur les actions mises en œuvre dans le secteur forestier canadien pour faire face aux risques liés aux changements climatiques, y compris les leçons apprises.

3. Accroître la résilience aux changements climatiques des systèmes énergétiques à faible émission de carbone

Le secteur de l'énergie canadien progresse dans sa transition vers une production, une distribution et des pratiques énergétiques à faibles émissions de carbone, notamment grâce à la croissance des technologies énergétiques propres et des sources d'énergie renouvelables comme le vent, le soleil et la biomasse. Ces progrès s'accompagnent de la nécessité de veiller à ce que les systèmes énergétiques à faibles émissions de carbone et les infrastructures correspondantes soient résilients aux risques posés par les changements climatiques actuels et futurs.

L'amélioration de la résilience climatique du secteur de l'énergie canadien en évolution est essentielle pour les Canadiens et l'économie. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- Mener des recherches sur les considérations liées aux changements climatiques dans le cadre de la transition vers des systèmes énergétiques à faibles émissions de carbone au Canada, y compris sur la meilleure façon de concevoir et d'implanter des infrastructures.
- Mener des recherches sur les impacts des changements climatiques et les options d'adaptation pour les sources d'énergie renouvelables autres que l'hydroélectricité (éolienne, solaire et biomasse), y compris les technologies d'énergie renouvelable décentralisées au niveau régional.
- Développer des études de cas sur les mesures mises en œuvre pour faire face aux impacts projetés des changements climatiques, y compris les leçons apprises, dans le secteur de l'énergie canadien en évolution.
- Développer des ressources et des orientations pour promouvoir l'utilisation d'informations sur les risques liés aux changements climatiques et les mesures d'adaptation dans le développement et l'application de technologies énergétiques propres nouvelles et émergentes.

4. Intégrer la résilience aux changements climatiques dans la fermeture et la remise en état des sites

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour prendre en compte les risques liés aux changements climatiques et intégrer la planification de l'adaptation dans les opérations énergétiques et minières, en particulier au stade de la fermeture et de la remise en état des sites. Les projets proposés dans le cadre de ce sous-domaine doivent porter sur un ou plusieurs des points suivants :

- Élaborer et diffuser des orientations sur la manière d'adapter les méthodes de remise en état des terres afin de mieux prendre en compte les changements climatiques actuels et futurs (par exemple, le dégel du pergélisol, les changements dans les régimes des précipitations et des températures, l'évolution des conditions de croissance et de la végétation).
- Élaborer des études de cas détaillées sur les mesures mises en œuvre au Canada pour intégrer la résilience aux changements climatiques dans la fermeture et la remise en état des sites, y compris les leçons apprises.
- Mener des recherches sur les implications des changements climatiques pour la conception de l'assainissement et sur la manière dont l'adaptation peut être intégrée dans les plans de fermeture et de remise en état des sites. Ceci impliquerait de prendre en compte les impacts à court, moyen et long terme de l'évolution des conditions climatiques sur les écosystèmes, les milieux naturels et les paysages.

5. Tester, via des projets pilotes, des approches systémiques intégrées entre secteurs et communautés

Les projets proposés dans le cadre de ce sous-thème doivent utiliser des approches hautement collaboratives et intégrées, telles que les évaluations régionales intégrées (ERI). Ces projets doivent développer et piloter l'application d'approches d'adaptation dans de multiples secteurs de ressources naturelles au sein d'une zone géographique définie. Ils doivent également inclure les perspectives d'autres secteurs économiques et communautés d'importance régionale, et prendre en compte la biodiversité, l'eau, ainsi que les défis et les opportunités socio-économiques. Les projets qui ciblent des zones exposées à des risques climatiques importants sont d'intérêt particulier.